

Appui comptable aux acteurs impliqués dans le fonctionnement de la filière d'approvisionnement en énergie domestique de la ville de Mahajanga

Philippe Burny,
Hery Randrianja,
Pierre Montagne,
Alain Rasamindisa
et Romain Crehay

Introduction

La mise en œuvre d'une politique de décentralisation et l'implication de la population dans la gestion des ressources naturelles locales ne sont pas possibles si l'on ne dispose pas sur place des compétences suffisantes.

Or, la mise en place du système de contrôle et de taxation de la filière charbon de bois exige un minimum de savoir-faire relatif à la tenue d'une comptabilité simplifiée reflétant les flux physiques et financiers entre les diverses parties prenantes. C'est pourquoi une mission spécifique de formation dans ce domaine a été confiée au service « Economie » du Centre wallon de recherches agronomiques (Belgique) et au bureau d'études malgache L. Consulting, entre mai et août 2008.

Identification des besoins de formation

Afin de répondre au mieux aux besoins des divers acteurs impliqués dans la filière charbon de bois, une mission d'identification a préalablement été organisée. De nombreux acteurs ont été rencontrés afin d'appréhender leur analyse de la situation, leur vision des principaux problèmes, leurs propositions d'amélioration du système, leur connaissance du secteur, leur demande d'information et de formation. Les personnes rencontrées étaient des maires, des adjoints au maire, des agents communaux, des présidents, secrétaires et membres des associations locales (VOI, charbonniers), des fonctionnaires de l'administration forestière et de l'administration régionale, l'agent de liaison inter-communal précisément chargé du secteur du charbon de bois. A la suite de ces consultations, le diagnostic a été établi comme suit :

VOI

- Concentration des pouvoirs, généralement autour du président
- Méconnaissance et/ou non application des statuts
- Vie associative et implication des membres limitées
- Non respect du contrat de transfert de gestion avec la commune
- Absence de programme d'activités et de budget provisionnel
- Existence du « livre noir » reprenant les flux financiers relatifs au charbon de bois, mais pas de matérialisation de la caisse
- Réseau bancaire insuffisant.

Elus et agents communaux

- Méconnaissance des termes du contrat de transfert de gestion vers les VOI
- Connaissance limitée des compétences et obligations des collectivités territoriales décentralisées et notamment de la confection, de l'exécution et du contrôle du budget
- Renforcement nécessaire des compétences des secrétaires comptables et trésoriers en matière de gestion comptable et financière.

Administration

- Manque de moyens pour l'exécution des missions du secteur public, notamment de contrôle
- Répartition peu précise des tâches entre les divers acteurs de la filière charbon de bois
- L'identification des ressources provenant de la taxe sur le charbon de bois n'est pas toujours claire, de même que leur utilisation
- Absence de programme d'activités et de budget y afférent.

Charbonniers

- La production de charbon de bois est une activité secondaire, la principale étant la production agricole
- La vente de charbon de bois est une source essentielle de liquidités
- Les associations sont souvent purement formelles
- Une large part de la production se fait en dehors des associations de charbonniers
- Les membres des associations, devant encaisser la taxe, vendent plus cher que les non-membres, qui ont donc une position concurrentielle plus favorable
- Les collecteurs sont en position de force et imposent les prix
- Méconnaissance des coûts de production du charbon de bois
- La régulation des prix est considérée comme le rôle essentiel de l'association par les charbonniers.

D'une manière générale, on constate donc une connaissance insuffisante des textes législatifs (rôle des communes, contrat de transfert de gestion entre communes et VOI, statuts des VOI et associations de charbonniers, distribution des tâches entre les différents acteurs de la filière). De même, il n'y a pas de plan d'action et de budget prévisionnel y afférent aux divers niveaux concernés.

Validation du diagnostic

L'identification des besoins et les propositions de formation subséquentes ont été soumises aux différents acteurs concernés afin de correspondre au mieux à leurs attentes et donc d'assurer une amplification maximale de leur part. Les questions d'ordre pratique (calendrier, localisation, convocations, etc.) ont également été réglées à cette occasion.

Déroulement des formations

Les formations pour les représentants des communes, des VOI et des charbonniers se sont déroulées en juillet 2008 à Ambondomany. Pour l'administration, la formation a été prévue à Mahajanga, mais à une date ultérieure. Les formations ont été dispensées par modules d'une demi-journée. Elles comportaient une partie théorique et une partie pratique. L'accent a été mis sur la participation active des bénéficiaires, afin de favoriser les échanges de vues et d'expériences. Les exercices pratiques ont été réalisés par groupes de cinq à six personnes. Chaque groupe désignait alors, en son sein, un représentant pour faire part des conclusions des travaux aux autres participants.

Les participants se sont vus remettre un support papier reprenant les matières abordées. En séance, ce sont surtout le *flipchart* et le tableau qui ont été employés pour les présentations théoriques comme pour les restitutions relatives aux exercices pratiques. Selon la catégorie de bénéficiaires, le contenu des formations était le suivant :

VOI

Objectifs de la formation

- Sensibilisation sur le rôle des VOI en matière de transfert de gestion
- Echanges d'expériences entre VOI
- Définition d'objectifs communs entre VOI
- Dynamisation des associations
- Assimilation des bases de comptabilité-gestion.

Participants

- Les présidents de VOI ou leurs représentants
- Les trésoriers des VOI.

Contenu de la formation

- Législation relative à la gestion des ressources naturelles renouvelables locales
- Législation sur la convention de partenariat et la gestion financière et comptable des VOI
- Contrat de transfert de gestion communes-VOI
- Vie associative : statuts et règlement d'ordre intérieur des VOI
- Plan de travail
- Gestion comptable et gestion financière
- Simulation de transfert des connaissances aux autres membres des VOI.

Elus et agents communaux

Objectifs de la formation

- Sensibilisation sur les droits et devoirs des communes dans le transfert de gestion
- Harmonisation des travaux de contrôle
- Mise à niveau de toutes les communes
- Renforcement de l'esprit d'équipe et de cohésion.

Participants

- Les maires ou leurs représentants
- Les trésoriers ou les secrétaires comptables.

Contenu de la formation

- Législation relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables
- Contrat de transfert de gestion communes-VOI
- Gestion comptable et gestion financière des communes
- Elaboration, exécution et contrôle du budget communal

- Exercice de synthèse sur le système de contrôle et la prise en compte des ristournes
- Exercice d'élaboration d'un budget communal.

Charbonniers

Objectifs de la formation

- Dynamisation des associations
- Professionnalisation et formalisation du métier d'exploitant charbonnier
- Assimilation des notions de base relatives à la gestion d'une activité génératrice de revenus.

Participants

- Deux représentants de chacune des associations de charbonniers concernées.

Contenu de la formation

- Vie associative : statuts, règlement d'ordre intérieur
- Cahier des charges des exploitants charbonniers
- Création et gestion d'une entreprise génératrice de revenus
- Exercice sur le prix de revient de la production de charbon de bois.

Administration

La formation a été reportée à une date ultérieure (2 juillet 2008), vu l'indisponibilité des fonctionnaires concernés.

Test d'entrée

Tous les participants ont effectué un test d'entrée visant à estimer leur niveau de connaissances préalables et, en conséquence, à adapter les formations. Les résultats du test d'entrée figurent au tableau I.

TABLEAU I : RÉSULTATS DU TEST RELATIF AU NIVEAU GÉNÉRAL DE CONNAISSANCE DES PARTICIPANTS

Groupe de participants	Nombre de participants	Nombre de participants ayant une cote < 10/20	Nombre de participants ayant une cote > 10/20	Note max	Note min	Moyenne
VOI	41	6	35	20	8	13.4
Communes	19	0	19	17.5	10	14.4
Charbonniers	35	11	24	20	4	11.5
Total	95	17	78	20	4	12.9

Pour les VOI et les communes, le test a montré qu'il existait de réelles lacunes en matière de connaissance des droits et devoirs de chacun, ainsi que du rôle attendu de chaque partenaire en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables et plus particulièrement le charbon de bois. Il s'est donc bien confirmé qu'il était nécessaire de préciser le dispositif prévu par la législation afin que chacun perçoive bien son rôle.

Pour les charbonniers, le test d'entrée montre bien qu'il y a un réel besoin de formation en matière de gestion et d'évaluation des coûts ainsi qu'au niveau de la dynamisation des associations.

Test de sortie

Les résultats du test de sortie ne doivent pas être comparés à ceux du test d'entrée, car les questions étaient différentes. Le test de sortie portait sur le degré d'assimilation des matières enseignées au cours de la formation. Les résultats figurent au tableau 2.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS DU TEST RELATIF AU DEGRÉ D'ASSIMILATION DES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Groupe de participants	Nombre de participants	Nombre de participants ayant une cote < 10/20	Nombre de participants ayant une cote ≥ 10/20	Note max.	Note min.	Moyenne
VOI	41	4	37	20	8	14.6
Communes	20	4	16	16	6	11.8
Charbonniers	35	15	20	18	5	11.5
Total	96	23	73	20	5	12.9

Le test de sortie est globalement positif. Au niveau des VOI, la formation a permis de conscientiser leurs représentants au sujet du rôle précis de leur association. Les participants ont été remotivés et leur sens des responsabilités a été ravivé. L'acquisition de nouvelles connaissances et d'une méthodologie de travail est un facteur important de redynamisation des VOI.

Concernant les communes, les responsables ont pu être conscientisés au sujet de leurs attributions et responsabilités et faire passer les notions de base en matière de comptabilité simplifiée.

Pour les charbonniers, la formation reste bénéfique, mais il reste encore du chemin à faire pour atteindre un niveau suffisant de professionnalisme.

Evaluation de la formation par les participants

A la fin de la formation, les participants ont exprimé leur opinion sur le contenu comme sur les conditions pratiques de celle-ci. Les questions portaient tant sur la partie théorique des cours que sur la partie pratique et les aspects logistiques. A une large majorité, les matières abordées ont été jugées « moyennement accessibles », que ce soit par les représentants des VOI, des communes ou des charbonniers. A noter cependant que près de 30 % des charbonniers ont jugé la formation pratique « difficilement accessible ».

La durée de la formation est généralement considérée comme « normale ». Cependant, la formation théorique est considérée comme trop courte par 41 % des représentants des VOI et 33 % des élus et agents communaux. Parmi les thèmes traités, ce sont les notions de budget et de comptabilité qui sont le plus souvent citées comme étant les plus difficiles à suivre.

Outre les thèmes abordés, les participants ont particulièrement apprécié l'opportunité d'échanger leurs expériences avec leurs correspondants respectifs ainsi qu'avec les formateurs.

Plus de 85 % des participants ont jugé « bon » l'aspect pédagogique de la formation, une part non négligeable d'entre eux souhaitant un approfondissement des matières traitées. Sur les aspects logistiques (élaboration et réalisation des programmes, moyens didactiques, lieu, accueil et motivation des participants), l'avis des représentants des VOI et des charbonniers est très favorable. Les représentants des communes sont un peu plus sévères, mais restent néanmoins favorables.

Conclusion

Le développement, de même que l'implication concrète des divers acteurs sur le terrain, ne se réalisent pas par voie de décret. Des textes législatifs règlent précisément les droits et obligations des communes et des groupements locaux comme les VOI et les associations de charbonniers. De même, le contrat de transfert de gestion relatif à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, dont le bois, servant à la production de charbon de bois, définit les rôles des communes et des VOI, ainsi que les relations entre les partenaires. De même, le système de taxation dans la filière du charbon de bois est également déterminé.

Cependant, l'application sur le terrain n'est encore qu'embryonnaire. Une raison essentielle réside dans le fait que le charbon de bois est un produit vital pour ses utilisateurs, ainsi que pour les producteurs, qui trouvent là le seul moyen de se procurer des liquidités. Or, nombre de ces producteurs et utilisateurs sont pauvres ou très pauvres. Le renchérissement des prix par l'application d'une taxe peut donc poser problème pour certains. De ce fait, pour des raisons sociales bien compréhensibles, les pouvoirs publics tolèrent la non application de la législation sur le système de taxation et de ristournes dans la filière charbon de bois.

Mais de toute façon, l'identification des besoins de formation et la réalisation concrète des formations ont mis en évidence des lacunes en matière de connaissance des textes législatifs régissant les rôles de chacun et leurs relations entre eux, de même qu'une connaissance technique insuffisante relative à la gestion économique et financière et aux pratiques budgétaires. Une information de base s'avérerait donc nécessaire, de même qu'une formation sur les notions élémentaires d'économie et de gestion afin de mieux conscientiser les divers acteurs et de préciser le cadre dans lequel ils peuvent prendre des initiatives.

Transférer la gestion des ressources naturelles au niveau local ne va pas sans un effort d'accompagnement de la part des autorités centrales et régionales, tant sur le plan technique que matériel et humain.

L'importance du niveau de participation aux formations (près de cent personnes, sans compter les représentants de l'administration), ainsi que le dynamisme affiché par les participants prouvent qu'il est possible de mettre en œuvre une politique volontariste accordant aux acteurs locaux une place essentielle dans la prise en charge du développement durable.

Les questions posées sont cependant nombreuses et les besoins multiples. Afin d'avoir une action dans la durée susceptible de porter ses fruits dans la mise en place concrète et généralisée d'un système de taxation de la filière charbon de bois, il est nécessaire de mettre à disposition des acteurs locaux, des personnes ressources capables de les accompagner et de les orienter dans leurs démarches et leurs choix. Responsabiliser les collectivités locales est certes louable, mais il n'y a pas de « génération spontanée » et l'obtention de résultats tangibles n'est possible que grâce à un soutien continu, car la bonne volonté seule, que l'on a pu constater, ne suffit pas.

Bibliographie

- ANTHONY R. (1978). Introduction à la comptabilité. InterEditions, Paris S.A., 88 pages + annexes.
- ANTOINE J. et CORNIL J.P. (1984). Précis de comptabilisation. Editions A. De Boeck, Bruxelles, 158 pages.
- ANTOINE J. DEHAN-MAROYE R.-M. et DENDAUW C. (2005). Traité de comptabilisation. Editions De Boeck Université, Bruxelles, 696 pages.
- GRANDGUILLOT B. et F. (2005). Analyse financière. Guanilo éditeur, EJA, Paris. 223 pages.

Auteurs

Nom et prénoms	Institution, fonctions et responsabilités	Adresse postale	Adresse électronique et téléphonique
ANDRIAMANDROSO Olivier	Ingénieur des eaux et forêts DREF Itasy	DREF Région Itasy Arivonimamo	
ANDRIAMBOLANORO Daniel	Chercheur, spécialiste SIG, département recherche-développement FOFIFA	FOFIFA-DRD BP 868 Antananarivo 101	andriambolanorodaniel @yahoo.fr
ANDRIATSIMISSETRA Désiré	Ingénieur en énergie	DEN Ampandrianomby Antananarivo 101	setradesire@yahoo.fr
BERRIO-SMITH Angela	Chercheur en technologie du bois CRA-W Gembloux	CRA-W Gembloux Chaussée de Namur, 146 5030 Gembloux	berrio_smith@cra.wallonie.be
BERTRAND Alain	Chercheur socio économiste forestier retraité du CIRAD Consultant	Edenia Consult France 89, rue saint Eldrade 05220 Le Monétier les Bains	alain.bertrand0334@orange.fr alain.bertrand@cirad.fr
BURNY Philippe	Chercheur en économie rurale CRA-W Gembloux	CRA-W Gembloux Chaussée de Namur, 146 5030 Gembloux	burny.p@fsagx.ac.be
CREHAY Romain	Chercheur en environnement et énergies renouvelables, CRA-W Gembloux	CRA-W Gembloux Chaussée de Namur, 146 5030 Gembloux	crehay@cra.wallonie.be
KARPE Philippe	Chercheur en droit, Département environnements et sociétés CIRAD	CIRAD BP 853 Antananarivo 101	karpe@cirad.fr
MONTAGNE Pierre	Chercheur agro-économiste, Département environnements et sociétés CIRAD	CIRAD BP 853 Antananarivo 101	pierre.montagne@cirad.fr
RAFANSOZA Zoary	Ingénieur agronome ONG PARTAGE	ONG PARTAGE Lot 194 bis Faralaza Talatamaty Ambohidratrimo 105	zrafransoa@gmail.com
RAHARIMANIRAKA Lydie	Ingénieur des eaux et forêts, Directeur DVRN/DGEF	Direction Générale des Forêts Nanisana Antananarivo 101	lymaniraka@yahoo.fr